

Tuto-in FO

PSC au ministère de l'Écologie : la précipitation est mauvaise conseillère, mode d'emploi pour obtenir un délai de grâce audelà du 1^{er} janvier 2025

En tant qu'agents affectés au ministère de l'Écologie (hors DGAC qui dispose de son propre dispositif), vous êtes désormais concrètement confrontés à des choix concrets et précipités (suite au mail d'ALAN reçu à partir du 7 octobre dernier), dans des conditions d'information inacceptables.

Beaucoup d'agents nous ont indiqué souhaiter disposer d'un temps de réflexion supplémentaire avant de dénoncer leur mutuelle actuelle qui couvre bien souvent la prévoyance. Alors même que les caractéristiques de l'offre prévoyance que proposera le ministère ne seront pas connues avant novembre 2024.



Question: comment solliciter une demande de report au cours de l'année 2025, possibilité offerte aux agents bénéficiant d'une PSC dont l'échéance dépasse le 31 décembre 2024? Alors que le site d'ALAN ne fait pas trop de publicité pour cette faculté réglementaire et que la FAQ ministérielle est loin de répondre aux questions pratiques correspondantes!

La dispense est ainsi possible jusqu'à la date d'échéance de votre contrat de mutuelle individuel, dans la limite de 12 mois, jusqu'à sa date anniversaire.

<u>Nota</u>: avant de vous engager dans cette démarche, vous aurez suivi nos conseils <u>ICI</u> sur les questions à vous poser pour savoir si reporter l'offre ALAN est bénéfique ou pas, ce que vous propose/permet votre mutuelle actuelle (l'adhésion à l'offre référencée ministérielle MGEN ne permet par exemple pas de report), et devez avoir conscience que vous n'aurez pas de contribution employeur entre le 1^{er} janvier 2025 et la date de fin de votre contrat actuel.

Option 1 : vous souhaitez passer via le site d'ALAN pour formuler votre demande de report

- Créez un compte ALAN (via le lien reçu par mail entre le 7 et le 14 octobre).
- Renseignez votre motif de dispense (mutuelle individuelle en cours).
- Fournissez un justificatif (attestation de votre assureur mentionnant la date de début ou de renouvellement de votre contrat individuel).
- Signez l'attestation sur l'honneur qui sera pré-remplie en ligne.

<u>Traitement de la demande</u>: ALAN s'engage à traiter la demande dans un délai de 7 jours. En cas de besoin, l'affiliation ou la dispense peut être finalisée par téléphone, si l'agent rencontre des difficultés numériques.

Option 2: vous souhaitez ne pas passer par le site d'ALAN pour formuler votre demande de report

- 1- Rédiger un courrier de demande sur la base du modèle téléchargeable <u>ICI</u>
- 2- Y joindre l'attestation sur l'honneur sur la base du modèle téléchargeable <u>ICI</u>
- 3- Y joindre l'attestation de votre mutuelle/assureur actuel mentionnant la date de renouvellement de votre contrat.
- 4- Faire partir le tout en courrier RAR à ALAN avec copie à la DRH :

ALAN ASSURANCE, 117, Quai de Valmy 75010 Paris

<u>Copie</u>: DRH du Ministère de la Transition Ecologique - Grande Arche paroi Sud Parvis de La Défense - 92055 Paris-La-Défense Cedex